



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 12 MAI 2022  
Affiché le 19/05/2022**

**Séance du jeudi 12 mai 2022**

Date de la convocation : 26/04/2022

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 11

Votants : 18

Présents : Mmes Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Arlette ROY, Chantal SUBRA.

MM. Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Patrick RAMOS.

Pouvoirs : Mme Anne-Laure BABAULT à Mme Béatrice PEREIRA

M. Roger BAZIER à Mme Chantal SUBRA

Mme Marie-Annick GUIMARD à Mme Josette RAIMON

Mme Nicole HUET à Mme Arlette ROY

Mme Laury-Anne RAULT à Mme Patricia LEPINE

M. Eric THICKETT à M. Dominique MOREL

M. Gérard VILATTE à M. Patrick RAMOS

Absents : M. Jean-James PERLADE

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 31/03/2022.**

Le procès-verbal de la séance du 31/03/2022 est adopté à la majorité.

*Procès-verbal adopté à la majorité avec 14 voix pour et 2 voix contre.*

***Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)***

- Impression d'un document pour les nouveaux arrivants par la société RAYNAUD IMPRIMEURS pour un montant de 1.622,00€ HT, 1.946,40€ TTC
- Impression de la lettre d'information par la société IMPIRMERIE ROCHELAISE pour un montant de 224.00€ HT, 246,40€ TTC.
- Entretien mécanique et traitement sélectif du terrain de football par la société GUY LIMOGES pour un montant de 6.888,00€ HT, 8.265.60€ TTC.
- Acquisition de deux nouveaux radiateurs pour le logement rue du Roulet auprès de la société SONEPAR pour un montant de 565.28€ HT, 678.34€ TTC.
- Acquisition d'une sonorisation portable et accessoires pour les cérémonies auprès de la société MUSIC CITY pour un montant de 1.509,17€ HT, 1.811,00€ TTC.
- Acquisition de supports numériques pour l'école auprès de la société JOCATOP pour un montant de 2.680,83€ HT, 3.217,00€ TTC.

***Arrivée de Mme Béatrice PEREIRA avec le pouvoir de Mme Anne-Laure BABAULT.***

**Délibération n°1 Fête de la Rosière 2022 – Élection, dotation Rosière et remboursement des robes des Dauphines et Tarifs du repas**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine l'élection de Mademoiselle Alanis PLASSEREAU en tant que Rosière 2022 qui sera couronnée pour la Fête de la Rosière le 25 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide également:

- De fixer les repas de la manifestation de la Fête de la Rosière 2022 comme suit : Repas Adulte : 17 € et Repas Enfant (jusqu'à 12 ans) : 7 €,
- D'accorder une dotation de 500€ à la Rosière 2022 élue,
- De rembourser chaque Dauphine de la Rosière 2022 de leur achat de tenue pour la Fête de la Rosière 2022, sur présentation de justificatifs et dans la limite de 100 euros par personne (cette indemnisation

est conditionnée par la présence effective de ou des demoiselles d'honneur le week-end des 25 et 26 juin 2022),

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.***

### **Délibération n°2 Complémentaire Santé Administrés – Protocole entre la Commune et ACTIOM et SOLIMUT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'Association ACTIOM et la mutuelle SOLIMUT, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

***Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.***

### **Délibération n°3 Gratuité des adhésions pour la bibliothèque de Salles sur Mer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la gratuité des adhésions pour tous à la bibliothèque municipale à compter du 01/09/2022 et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

***Délibération adoptée à la majorité avec 16 voix pour et 2 voix contre.***

### **Délibération n°4 Subvention exceptionnelle AFMTÉLÉTHON**

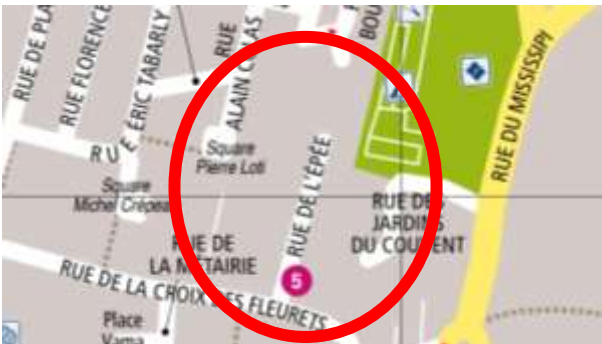
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 100 euros à l'Association AFMTÉLÉTHON et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. Il est précisé que le montant de cette subvention sera pris sur l'article 6574.

***Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 voix contre.***

### **Délibération n°5 Dénomination de la rue de l'Epée**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le nom de « rue de l'Epée » attribué à la voie du Lotissement Le Clos des Fleurets, conformément au plan ci-dessous.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



***Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.***

### **Délibération n°6 Chemin des Vignes : passage en chemin cyclable et piétonnier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le classement du Chemin des Vignes en chemin piétonnier et cyclable uniquement (en vert sur le plan) et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (arrêté de voirie...).



***Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.***

## **Délibération n° Priorité à droite sur la Commune**

*Délibération retirée de l'ordre du jour après discussions. Les délibérations suivantes sont renumérotées.*

## **Délibération n°7 Convention relative à la mise à disposition temporaire d'un terrain communal pour l'accueil des grands groupes de Gens du Voyage avec la CDA La Rochelle – saison 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle une convention relative à la mise à disposition temporaire d'un terrain communal pour l'accueil des grands groupes de Gens du Voyage avec la CDA La Rochelle – saison 2022, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 3 voix contre.*

## **Délibération n°8 Rénovation énergétique de l'école élémentaire - Demande de subvention au Conseil Départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le Conseil Département de la Charente Maritime au taux le plus élevé (30%) afin de bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'aide aux grosses réparations de locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré,
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

### **Plan de Financement Commune de Salles sur Mer Rénovation énergétique de l'école élémentaire**

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
44.012,54€ HT				
52.815,05€ TTC				
<b>Plan de Financement Prévisionnel</b>				
<b>Financiers</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux intervention</b>
CD17 - Aide aux grosses réparations de locaux scolaires du 1 <sup>er</sup> degré	Sollicité	44.012,54€	13.203,76€	30%
Autofinancement			30.808,78€	
<b>COÛT HT</b>			<b>44.012,54€</b>	

*Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 voix contre.*

## **Délibération n°9 Aménagement du terrain de foot - Demande de subvention au Conseil Départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le Conseil Département de la Charente Maritime au taux le plus élevé (20%) afin de bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'aide pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs,
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

### **Plan de Financement Commune de Salles sur Mer Aménagement du terrain de foot**

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
30.036,00€ HT				
36.043,20€ TTC				
<b>Plan de Financement Prévisionnel</b>				
<b>Financiers</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux intervention</b>
• CD17 - Aide pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs,	Sollicité	30.036,00€	6.007,20€	20%
Autofinancement			24.028,80€	
<b>COÛT HT</b>			<b>30.036,00€</b>	

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

## **Délibération n°10 Agrandissement de la bibliothèque - Demande de subvention au Conseil Départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le Conseil Département de la Charente Maritime au taux le plus élevé (25%) afin de bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'aide pour la revitalisation des centres bourgs,
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

### **Plan de Financement Commune de Salles sur Mer Agrandissement de la bibliothèque**

<b>Coût estimatif de l'opération</b>
16.666,67€ HT
20.000,00€ TTC

<b>Plan de Financement Prévisionnel</b>				
<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux intervention</b>
• CD17 - Aide pour la revitalisation des centres bourgs	Sollicité	16.666,67€	4.166,67€	20%
Autofinancement			12.500,00€	
<b>COÛT HT</b>			<b>16.666,67€</b>	

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

## **Délibération n°11 Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2022 – Extension parking de l'école maternelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre des amendes de police pour financer l'agrandissement du parking de la Maternelle – subvention de 40% du montant total HT des travaux soit une subvention de 7.333,33€.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 voix contre.*

### **Questions / Informations diverses :**

- Prochain Conseil Municipal le jeudi 30 juin 2022 à 18h.
- Date des prochaines élections législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.
- Information de la candidature de Mme Anne-Laure BABAULT, conseillère municipale aux élections législatives pour la 2<sup>ème</sup> circonscription de La Rochelle.